INSTITUTIONS GANONE YAD

Association au capital de 0 €

Siège social : 145 RUE SAINT MAUR

75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'Association INSTITUTIONS GANONE YAD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association INSTITUTIONS GANONE YAD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

ATHAS Aaron

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 10 Juin 2026
Le Commissaire aux comptes



ATTIAS AARON



75011 PARIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	60 597	35 858	24 739	33 669	-8 930	-26.52
	Installations techniques Matériel et outillage	57 349	38 658	18 691	28 976	-10 285	-35.49
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	58 337		58 337	58 337		
	Total I	176 283	74 516	101 767	120 982	-19 215	-15.88
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	147 500		147 500	182 056	-34 556	-18.98
	Valeurs mobilières de placement	4 729		4 729	4 729		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	143 732		143 732	133 288	10 444	7.84
	Charges constatées d'avance (2)	4 817		4 817	4 679	138	2.95
	Total II	300 779		300 779	324 752	-23 973	-7.38
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	477 062	74 516	402 546	445 734	-43 188	-9.69

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

AA

75011 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	330 165	455 362	-125 197	-27.49
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-14 185	-125 197	111 012	88.67
	Situation nette (sous total)	315 980	330 165	-14 185	-4.30
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	315 980	330 165	-14 185	-4.30
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	22 902	39 812	-16 910	-42.48
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	63 664	75 757	-12 093	-15.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	86 566	115 569	-29 003	-25.10
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	402 546	445 734	-43 188	-9.69
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an	95 388			

5011 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	986 433	916 445	69 988	7.64
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	271 071	219 310	51 761	23.60
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 709	7 976	-3 267	-40.96
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	1 262 213	1 143 731	118 482	10.36
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	420 641	391 719	28 921	7.38
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	54 055	52 658	1 397	2.65
Salaires et traitements	585 209	604 875	-19 667	-3.25
Charges sociales	194 949	201 848	-6 898	-3.42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 215	18 986	229	1.21
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4 962	9 672	-4 710	-48.70
Total II	1 279 031	1 279 758	-728	-0.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-16 818	-136 027	119 210	87.64

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
PARTICIPATIONS FAMILIALES SOLDE 2025	4 909
PRESTATION CAF (PSU) SOLDE 2025	59 280
PRESTATION CAF (BONUS TERRITOIRE CTG) SOLDE 2025	40 936
PRESTATION CAF (BONUS MIXITE SOCIALE) SOLDE 2025	11 220
PRESTATION CAF (BONUS ATTRACTIVITE) SOLDE 2025	19 206
PRESTATION CAF (PS HEURES PREP. ACCUEIL ENFANT) SOLDE 2025	1 390
PRESTATION CAF (BONUS INCLUSION HANDICAP) SOLDE 2025	2 535
PRESTATION CAF (JOURNEES PEDAGOGIQUES) 2025	7 492
Total	146 968

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 340
Dettes fiscales et sociales	34 046
Total	51 386

5011 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 633	5 843	-3 210	-54.94
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 633	5 843	-3 210	-54.94
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 633	5 843	-3 210	-54.94
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-14 185	-130 185	115 999	89.10
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		4 988	-4 988	-100.00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		4 988	-4 988	-100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 988	-4 988	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 264 846	1 154 562	110 284	9.55
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 279 031	1 279 758	-728	-0.06
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-14 185	-125 197	111 012	88.67

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2025	4 200
HONOR. PEDIATRIE AU 31/12/2025	13 140
PROVISION/CONGES PAYES AU 31/12/2025	25 910
TAXE FORMATION 2025	8 136
Total	51 386

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 817
Total	4 817

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ACT GROUP MAINTENANCE	3 996 821		
Total	4 817		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Il n'y a pas de valorisation des contributions volontaires.
Les bénévoles ne gérant pas le temps affecté à l'association.
De plus, l'association ne dispose pas d'outil pour évaluer leur intervention.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.